



Rapport d'activités 2016

Fondation Sarah Oberson

Points forts :

- Recherche « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais » (2016-2017) en partenariat avec l'HES-SO Filière du Travail social – 1.3.2
- Projet Fiches pédagogiques « *les droits de l'enfant en classe* » - 2.1
- Evaluation Campagne de sensibilisation FSO en partenariat avec le MIDE de l'Université de Genève – voir 1.3.1
- Intervention parlementaire : « *Point sur le phénomène des fugues en Valais* » - 1.3.2
- Thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant, sur le blog de la FSO – 2.2.1

1. Amélioration du système de réponse à la disparition d'enfants

1.1 Europe

L'actualité européenne a été ébranlée en 2016 par l'annonce, [faite par Europol](#), concernant la disparition d'environ 10'000 enfants arrivés en Europe sans famille et enregistrés comme migrants (Mineurs Non Accompagnés, MNA) et dont on a perdu toute trace. Missing Children Europe a mené à bien plusieurs initiatives à ce sujet, notamment une conférence « Lost in Migration : working together in protecting children from disappearance » en janvier 2017, réunissant 160 professionnels du secteur. Les conclusions viennent d'être publiées sous la forme de [10 recommandations opérationnelles et politiques](#).

En 2016, la Fondation Sarah Oberson, avec l'aide d'étudiants de l'HES-SO Valais, a tenté de mieux comprendre ce phénomène à l'intérieur des frontières du canton du Valais. Les résultats seront disponibles dans le courant de l'année 2017 – voir point 1.3.2.

1.1.1 Dispositifs de réponse aux disparitions d'enfants

En Europe, les efforts pour améliorer le dispositif de réponse aux disparitions d'enfants se poursuivent, comme le démontre l'adoption, par la grande majorité des députés du Parlement européen, de la [Déclaration Ecrite](#) proposée par AMBER Alert Europe (voir rubrique 1.2.1) ou la [récente étude](#) de l'Université de Portsmouth ci-dessous.

Le 10.05.2016, la grande majorité des députés du Parlement européen adopte la [Déclaration Ecrite](#) (DE 7/2016) qui vise «*à soutenir le [plan fondé sur 5 mesures proposé par AMBER Alert Europe](#)*» qui demande entre autres une plus grande flexibilité dans les critères de déclenchement des alertes et une meilleure coopération policière transfrontalière. Cette Déclaration Ecrite a été déposée le 1^{er} février 2016 par 19 parlementaires européens, représentant les 6 plus grands groupes politiques – voir blog FSO, 22.02.2016.

Aussi, pour la première fois en Europe, une étude, bien que préliminaire, s'est penchée sur les atouts et les faiblesses des systèmes d'Alerte Enlèvement (AE) européens. Depuis 2006, année de son introduction sur ce continent, l'alerte enlèvement a été déclenchée 23 fois : 16 Etats de l'Union européenne (ainsi que la Suisse possède un tel système), mais seulement 8 l'ont utilisée jusqu'à ce jour (la Suisse n'y a jamais eu recours).

L'étude prend en considération 4 Etats (Hollande, Tchéquie, Royaume Uni et Pologne) qui ont déclenché le 82% de ces alertes. Cette recherche suggère que l'alerte enlèvement a le potentiel de retrouver rapidement et de manière sécuritaire l'enfant disparu, répondant ainsi à son principal objectif. Mais pas seulement : elle est un complément valable aux investigations ; elle améliore les relations entre la police et la famille du disparu ; elle améliore les relations entre la police et le public.

Toutefois, cette analyse soulève aussi des points de préoccupation qui, sans en diminuer les atouts, doivent être pris en compte, tels que : le risque de péjorer la situation de sécurité de l'enfant en conduisant l'auteur à des gestes inconsidérés ; le volume important d'appels à vérifier et le grand nombre de volontaires à gérer ; des attentes du public trop élevées ; ... – voir blog de la FSO, 23.05.16.

Ces deux initiatives vont enrichir la discussion autour de l'emploi des AE nationales et de l'éventuelle introduction d'une alerte européenne.

1.1.2 Statistiques et 116 000

Le numéro d'urgence 116 000 permet aux familles d'enfants disparus d'obtenir des informations, une écoute et un soutien professionnels, accessibles et disponibles en tout temps, en plusieurs langues. Il doit être assuré par des professionnels ; il est gratuit et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Missing Children Europe, organisation qui chapeaute les organisations nationales, cherche désormais à :

- Développer le réseau dans tous les pays européens et le faire connaître ;
- Collecter des données sur le phénomène de la disparition d'enfants **en palliant au manque de données comparables entre les différents pays**, par une récolte de données unifiée ([mapping, récolte des données et statistiques](#)) ;
- Evaluer la qualité des services.

1.2 Suisse

Fidèle à son but premier, qui est de venir en aide aux familles en cas d'enlèvement et disparition d'enfants, la Fondation Sarah Oberson fait partie du réseau de diffusion du système suisse AE. Elle a œuvré de façon très active pour la mise en place d'un tel système en Suisse. Malgré ses résultats positifs, les défis à relever restent importants.

Dans ce domaine, la Fondation Sarah Oberson s'engage pour :

- La FSO milite pour que les enquêteurs spécialisés soient les juges pour son déclenchement sans que des critères trop stricts ne le limitent. Le critère de mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant doit être prioritaire, en incluant ainsi les enlèvements parentaux et les fugues lorsque nécessaire – *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*

- une meilleure connaissance du phénomène de la disparition d'enfants grâce à:
 - o l'établissement de [statistiques nationales](#) de disparitions d'enfants et
 - o d'[études scientifiques](#) analysant cette problématique sous toutes ses facettes (fugue, enlèvement parental, disparition en circonstances inquiétantes, ...); *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*
- l'introduction en Suisse du [numéro d'urgence 116 000](#) ;
- l'intégration de la Suisse dans une éventuelle [alerte enlèvement européenne](#).

1.2.1 Dispositifs de réponse aux disparitions d'enfants

La Suisse s'est dotée d'un arsenal de mesures rapides pour répondre aux disparitions d'enfant, dont le système AE depuis 2010. Selon les autorités, le succès de ce dernier est basé entre autres sur [des critères assez stricts](#) qui en limitent le déclenchement et permettent ainsi d'éviter la «sur-sollicitation» du public, au risque de le lasser. Depuis son opérationnalisation en janvier 2010, l'AE n'a jamais été déclenchée.

Adopté par le Parlement suisse le 12.06.2014, Postulat "[Amélioration de l'Alerte enlèvement](#)" (14.3216), déposé par Conseiller aux Etats Luc Recordon le 20 mars 2014, demande entre autres un assouplissement des critères de déclenchement de l'alerte enlèvement. La réponse du [Conseil fédéral](#) du 17.02.2016 maintient le statu quo. Selon le [Rapport](#) publié, les critères de déclenchement de l'alerte enlèvement en Suisse ne doivent pas être assouplis : «*Les critères stricts qui doivent être remplis pour donner l'alarme sont garants de l'efficacité du dispositif*». Cette position va à l'encontre de la tendance européenne – voir 1.1.1.

A ce sujet, le 18.02.2016 Mme Paola Riva Gapany, membre du Conseil de la FSO, explique dans une entrevue sur [Rhône FM](#) la position de la Fondation – voir encadré.

A noter qu'en Suisse, l'alerte enlèvement est «*revenue sur la table en décembre 2015 au Grand Conseil vaudois. (Jessica Jaccoud), députée socialiste, a déposé un postulat pour une alerte enlèvement plus efficace. Elle a demandé un rapport au Conseil d'Etat sur les motifs qui ont conduit la police vaudoise à ne pas déclencher ce dispositif lors de la disparition des jumelles.*» ([Berne ne veut pas assouplir l'alerte enlèvement](#), 24Heures, 17.02.2016)

Le [Grand Conseil vaudois a décidé](#), lors de la séance du 21 juin 2016, de suivre les recommandations du [Rapport de la Commission parlementaire](#) qui a examiné le postulat en mai 2016 : «*La commission recommande ainsi au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat (demandes 1et 3) (...) et de le*

renvoyer au Conseil d'Etat»

C'est-à-dire les points suivants : « *Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'établir un Rapport à l'attention du Grand Conseil reprenant les éléments suivants :*

- *le processus interne à la Police cantonale et au Ministère public, en vigueur respectivement au moment des faits et actuellement, relatif au déclenchement de l'alerte enlèvement ;*
- *les possibilités d'amélioration du processus relatif au déclenchement de l'alerte enlèvement, notamment en cas d'enlèvement d'un mineur par un titulaire de l'autorité parentale ; »*

On attend la réponse du Conseil d'Etat vaudois.

1.2.2 Statistiques fédérales concernant les disparitions d'enfants

A l'instar de l'Europe, en Suisse, il n'existe aucune statistique fédérale sur les disparitions d'enfants malgré l'importance des chiffres estimés.

La disparition n'est pas un délit, ce qui représente un obstacle pour qu'elle apparaisse dans les statistiques policières fédérales. Par contre, toutes les polices cantonales sont confrontées chaque semaine, sinon chaque jour, à la disparition d'un enfant. Le fédéralisme est un autre obstacle pour l'obtention de statistiques au niveau fédéral. L'Office fédéral des Statistiques n'a pas la compétence pour exiger des statistiques à ce sujet. Dès lors, chaque canton a sa propre manière de recueillir ces données, qui ne peuvent, par conséquent, être comparées.

La Fondation Sarah Oberson milite depuis plusieurs années pour la création de statistiques nationales concernant la disparition d'enfants. Il s'agit aujourd'hui d'une réalité méconnue. La création d'un système centralisé permettrait d'être mieux à même de quantifier ces disparitions, de les comprendre au travers de recherches scientifiques et par conséquent de planifier les mesures de prévention et les stratégies de réponse adéquates. Dans un récent rapport sur la situation helvétique, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU déplore qu'aucun système centralisé de collectes de données n'existe en Suisse (CRC/C/CHE/CO/2-4) – voir 1.3.2 Recherche.

1.2.3 Introduction du numéro unique 116 000 en Suisse

Pour la Suisse, pays géographiquement central, ce numéro permettrait entre autres d'améliorer la coordination des recherches avec les autorités compétentes des pays européens, notamment des pays voisins. Il est désormais opérationnel dans tous les pays limitrophes : la France, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne. Pour que la qualité et la longévité de la prise en charge soient garanties et surveillées, la Fondation Sarah Oberson souhaite que le système de réponse à la disparition des enfants reste sous la surveillance des autorités. L'organisme désigné devrait avoir une prise en charge professionnelle et conforme aux droits de l'enfant et être intégré au réseau de soutien à l'enfance déjà existant.

Notre Fondation reste attentive aux possibilités d'instauration en Suisse de ce dispositif.

1.3 Valais

1.3.1 Dispositifs de réponse aux disparitions d'enfants

Campagne de sensibilisation : Votre enfant n'est pas rentré ?

La Fondation Sarah Oberson a invité, le 5 septembre 2012, les Chefs de services concernés à une rencontre de travail dans le but de permettre d'échanger sur l'amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants au niveau cantonal et d'esquisser une ou des solutions facilement praticables. Les résultats positifs de cette réunion ont été tangibles. En 2013, comme présenté dans le Rapport d'activité correspondant, les démarches entreprises par la Fondation ont permis de déclencher un processus de prise de conscience interne aux différents Départements, dont la conséquence a été une distribution d'informations utiles au personnel.

En 2014, la campagne d'information à la population sur la problématique des disparitions d'enfants a été lancée pour se terminer le premier trimestre **2016** avec la publication d'un dernier Communiqué de presse sur les fugues d'enfants en allemand (pour mieux connaître toutes les actions de cette campagne voir sur le site de la FSO ou le Rapport d'activité 2015, 1.1.3).

Evaluation Campagne de sensibilisation

Grâce à l'implication et à la collaboration de M. Maximilien Dacheville, Doctorant au Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS) à l'Université de Rennes (France), la Fondation Sarah Oberson a tenté en 2016 de mesurer l'impact de cette campagne de sensibilisation.

En effet, au niveau européen, peu de campagnes de sensibilisation ont été effectuées en termes de procédures de prévention antérieures à la disparition d'un enfant auprès du grand public. L'axe d'intervention judiciaire et associatif en matière d'enlèvement commence normalement lorsqu'il y a exécution de l'infraction. Or, la FSO avec cette campagne a émis l'idée qu'il est possible de mettre en place auprès des enfants tout autant qu'auprès des adultes (parents, milieu éducatif, scolaire, professionnels, ...) des programmes de sensibilisation et de prévention par le biais d'un média (flyers). Et ceci, dans le but d'informer, de renseigner et hypothétiquement de limiter les risques.

C'est pourquoi, il est intéressant d'en évaluer l'impact sur la représentation sociale du danger (avant et après lecture du flyer) et le changement de comportement familial. Cette recherche a été initiée avec l'aide du Master Interdisciplinaire en Droits de l'Enfant (MIDE) de l'Université de Genève qui, dans son cursus, demande aux étudiants la réalisation d'un projet innovant avec un impact sur le terrain, engagé par des organisations travaillant dans le domaine des droits de l'enfant. Le projet s'est déroulé en 2016. Cinq étudiantes ont recueilli 300 questionnaires auprès de parents vivant dans le district de Sion. Une analyse quantitative préliminaire de ces questionnaires a été effectuée par ces étudiantes. Il reste maintenant à savoir si ces données peuvent être analysées qualitativement par le doctorant M. Dacheville.

1.1.1 Statistiques fédérales concernant les disparitions d'enfants

En Suisse, les disparitions d'enfants sont majoritairement :

- des fugues : seulement en Valais, entre 2010 et 2012, 848 fugues d'enfants ont été annoncées aux autorités, soit 282 en moyenne, par année ;
- des enlèvements parentaux : en Suisse, en 2013, 106 nouveaux cas d'enlèvements parentaux internationaux ont été recensés. A ce sujet, selon la police vaudoise, 88% des enlèvements sont le fait de l'un de leurs parents ;
- et seulement une petite partie des disparitions sont inexplicables : à ce jour, 7 enfants (de 0 à 18 ans), sont enregistrés comme «personnes disparues» dans le répertoire de la police valaisanne. Pour 6 d'entre eux, l'hypothèse d'une fugue, d'un accident ou d'un suicide est privilégiée. La disparition de Sarah

Oberson, le 28 septembre 1985, est la seule pour laquelle la piste d'un enlèvement par un tiers est envisagée.

Malgré l'importance des chiffres :

- aucune statistique nationale suisse de disparition d'enfants n'existe, et
- aucune étude n'a été menée pour comprendre et analyser ce phénomène.

En 2013, Missing Children Switzerland a mandaté [une étude de l'Université de Lausanne sur la faisabilité d'une recherche sur les disparitions de mineurs dans le canton de Vaud](#). Les chercheurs ont avancé des chiffres et des catégories de disparition. La Fondation Sarah Oberson est persuadée qu'une recherche sur les statistiques des disparitions, élargie au canton Valais, permettra de disposer d'une base de comparaison et d'une meilleure connaissance de la problématique. On aura ainsi à disposition des éléments pertinents pour continuer à sensibiliser les autorités sur ce sujet et sur la nécessité d'élargir cette connaissance à l'ensemble de la Suisse, en instaurant une statistique nationale annuelle et en favorisant des recherches scientifiques.

Recherche « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais »

Ainsi la Fondation Sarah Oberson a entrepris avec la filière Travail social de l'HES-SO, sous l'égide du professeur Christophe Boulé, un projet de recherche « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais » qui a été élaboré en deux étapes.

Dans le cadre du cours Module Libre, 7 étudiants ont effectué une revue de la littérature sur les différentes catégorisations possibles des disparitions d'enfants. Le rapport élaboré dans cette première partie du projet est très intéressant et donne d'or et déjà des pistes prometteuses à suivre dans différents domaines de cette problématique : fugues, enlèvements, disparitions de MNA et autres disparitions. Différentes pistes d'action sont explorées actuellement par la FSO afin d'exploiter à sa juste valeur ce travail de recherche.

En 2017, cette première partie du projet est suivie par une recherche quantitative des fugues d'enfants dans le canton du Valais, sur deux années consécutives. Elle est effectuée par deux étudiants dans le cadre de leur Travail de Bachelor. La FSO profite de ce rapport pour remercier la Police cantonale valaisanne et le Service cantonal de la jeunesse pour l'aide fourni dans l'accès aux données nécessaires et à la compréhension des protocoles appliqués en cas de fugues d'enfants.

L'objectif à long terme de la Fondation Sarah Oberson est que l'Etat puisse planifier des mesures de prévention et des stratégies de réponse adéquates aux différentes

catégories de disparitions d'enfants, basées sur des statistiques et des recherches scientifiques de qualité.

Fugues – Intervention parlementaire

Suite au Communiqué de presse de la FSO dédié aux fugues d'enfants du 29.01.2015, Mme Véronique Coppey, députée PDC au Grand Conseil valaisan, a écrit à la fondation pour savoir de quelle manière le politique pourrait aider cette cause. Mme Marchand-Balet, aussi députée valaisanne et membre du Conseil de la FSO, s'est dite intéressée à lancer une démarche parlementaire dans ce sens. Elle a reçu, le 23.03.15, l'aval du Conseil de fondation pour aller de l'avant avec l'appui et dans l'esprit de la Fondation Sarah Oberson.

Ayant quitté la fonction de députée valaisanne après avoir été élue au Conseil national, Mme Marchand-Balet n'a pas pu déposer le postulat prévu. Toutefois, elle en a fait part à Mme Véronique Coppey, qui a accepté de reprendre le relais.

Une [interpellation parlementaire](#) « Point sur le phénomène des fugues en Valais » a été déposée le 10.03.2016 par Mme Nicole Carrupt, parlementaire PLR, et co-signée par Mme Véronique Coppey. L'interpellation demande plus de clarté sur le phénomène de la fugue d'enfants, afin de :

- se donner les moyens pour mieux connaître et comprendre ce phénomène, qui reste mal chiffré et peu étudié : statistiques cantonales sur plusieurs années; statistiques différenciées (fugues d'institution, fugues de la famille, ...) ; situations présentées à l'OPE versus situations gérées dans le cadre familiale ; tout comme des recherches approfondies sur ce phénomène (causes, réponses données, ...).
- connaître les ressources déjà en place qui pourrait aider les familles, prévenir les fugues et leurs récidives¹.

Le 8 septembre 2016, le Conseiller d'Etat Freysinger répondit à cette interpellation : Il informa sur les données de 2015, issues des statistiques policières (source email de Mme Coppey du 08.09.2016)

- 360 fugues de mineurs enregistrées en 2015
- dont 275 entre l'âge de 15 à 17 ans

¹ Selon Halfon (p. 17), la prévention de la fugue, mais aussi des récidives, semble possible; surtout si les programmes de prévention mis en place touchent la totalité des facteurs en jeux soient: individuelles, parentaux et environnementaux ainsi que scolaires et sociaux. Par exemple, le développement «de compétences sociales (de l'enfant)(résolution de problèmes, coping, attitude prosociale...), émotionnelles (gestion de la colère, compréhension des émotions), cognitives (raisonnement, performances scolaires) (est u)ne des méthodes les plus efficaces, d'autant plus quand associée à une formation des parents ou des enseignants. » Certains de ces programmes sont déjà en place pour prévenir d'autres problématiques sociales.

- 2 x plus de garçons que de filles
- les fugues sont 6 x plus courantes chez les jeunes en institution que les jeunes encadrés à domicile
- Les fugues durent en moyenne 7 jours

Pour ce qui est des autres questions telles les causes, les réponses apportées, la prise en charge de l'enfant, des parents, les protocoles adoptés,... il invita les parlementaires à visiter le site de la Fondation Sarah Oberson ou à interroger l'Observatoire cantonal de la Jeunesse...

Mme Coppey a répondu à une interview de [Radio Chablais](#) sur ce sujet ce même jour, à 17 h 00 lors du flash info.

Les députées et la FSO pensent poursuivre dans cette voie, en l'alimentant avec les données de la recherche en cours avec l'HES-SO.

2. Susciter et animer le dialogue sur les violations des droits de l'enfant

Depuis sa création en 2008, la FSO a organisé, chaque année, une Soirée Sarah Oberson, soirée de réflexion sur des thèmes d'actualité liés à la disparition d'enfants ou à la protection de l'enfance. A la demande de la famille Oberson, ces soirées de réflexion ont cessé pour laisser place à des projet qui touchent tous les enfants en Suisse et leurs droits. L'action de la Fondation Sarah Oberson s'appuie en effet, sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989).

2.1 Projet de Fiches pédagogiques

Le Conseil de la Fondation Sarah Oberson a décidé de soutenir le projet «[Fiches pédagogiques](#): *Les droits de l'enfant à l'école : promotion de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) en Suisse pour les élèves et leurs enseignant-e-s*». Ce projet, dirigé par l'Institut des Droits de l'Enfant, a pour but général de promouvoir et mettre en pratique la CDE en milieu scolaire au niveau national. Depuis son lancement en 2000, le projet vise ainsi la sensibilisation des enseignant-e-s et élèves de Suisse aux droits de l'enfant par la diffusion de matériel pédagogique gratuit. La Fondation y est particulièrement intéressée par le fait qu'il touche tous les enfants et qu'il promeut les droits de l'enfant dans toute la Suisse dans les trois langues principales. Les supports didactiques sont en effet réalisés de

manière différenciée pour chaque cycle de la scolarité obligatoire et adaptés selon les régions linguistiques.

2.2 Activité internet en 2016

La Fondation Sarah Oberson, fondation à but non lucratif, est une organisation créée pour susciter et animer le dialogue sur les droits de l'enfant et leurs violations. A travers le site internet et son blog, alimentés régulièrement, la FSO donne un espace privilégié à des textes, des articles, de la documentation et des actions sur les thèmes qui lui sont chers, tels que les droits de l'enfant en Suisse, tout comme les nouveautés internationales à ce sujet.

2.2.1 Thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant

Le site de la fondation est alimenté régulièrement des nouveautés locales, nationales et internationales dans les domaines de prédilection de la FSO.

En 2016, sur le blog de la Fondation, 23 articles ont été publiés, dont une douzaine écrits par ou pour la FSO. Les thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant, sont particulièrement chers à la Fondation Sarah Oberson : droits de l'enfant en général (accès à la justice, conventions et protocoles internationaux) ; disparition d'enfants (alerte enlèvement, enlèvements, fugues, MNA, ...) ; maltraitance envers les enfants (dont mariages forcés) ; ...

Dans un souci d'information intégrante pour nos lecteurs, l'apport de la FSO est complété par des articles d'autres sites spécialisés dans les droits de l'enfant (IDE, SSI, ADEM, Réseau suisse des droits de l'enfant, CSDH, ...), abordant les mêmes thématiques.

2.2.2 Site internet et réseaux sociaux

Au contraire des années précédentes, les visites au site internet de la FSO ont diminué (20%) au profit de la visibilité de la Fondation sur les réseaux sociaux.

En effet, le 13.03.2017, la fondation disposait :

- d'une page Facebook avec 1'374 amis, contre le 300 en 2014 ;
- d'un compte LinkedIn avec une page Fondation Sarah Oberson (41 amis) et l'accès aux groupes Suisse Romande Network, Réseau Valais, Observatoire des Tendances, Childs Rights et MaVille ;

- un compte Twitter suivi par 105 abonnés qui ont permis un nombre intéressant d'interactions ;
- un compte Google+, ouvert le 16.06.2015, avec 22 abonnés et 188'955 consultations (malheureusement, la possibilité de voir combien de consultations il y a eu, a été supprimée dans la nouvelle version).

A travers ces canaux, le public peut avoir accès aux contenus du site sans nécessairement y accéder. En effet, les visites du site à partir des réseaux sociaux reste marginales (2%), dont le 75% à partir de Facebook (94% en 2015) et 14% dès LinkedIn.

La part principal des visites du site restent celles faites à partir des recherches organiques sur internet (69%) et par l'accès direct (15%).

Par ailleurs, le site est âgé (2008) et a été développé avec des technologies qui ne sont plus compatibles aujourd'hui. Une refonte est ainsi nécessaire à moyen long terme, ce qui demande un investissement important. La Fondation Sarah Oberson doit désormais réévaluer ses implications sur le net en évaluant quels moyens elle veut se donner pour remplir son mandat.

3. Récolte de fonds

En 2010, le Conseil de la Fondation Sarah Oberson a décidé d'entamer une campagne de récolte de fonds, ceci pour financer au moins les 2/3 des dépenses. La campagne de parrainage individuel (CHF 20.00/an) n'ayant pas donné les fruits escomptés, la Fondation s'est alors adressée aux Communes et Bourgeoisies valaisannes ainsi qu'aux entreprises du même Canton. Toujours selon la décision du Conseil, la somme demandée est de CHF. 200.- par an.

En 2016, le parrainage individuel et institutionnel a engendré plus de CHF 16'000. Aussi, il faut souligner le soutien de 3 Fondation valaisannes : Fondation Mammina (Fondation Francesca Ferrante di Ruffano); Fondation Firmin Rudaz; Fondation Alexandre et Ida Pralong-Dayer.

La page « Parrainage/Sponsors» sur le site est sans cesse ajournée (http://www.sarahoberson.org/patenschaft-sponsors_fr,66,pa.html).

Fondation Sarah Oberson, mars 2017